

Pourquoi les rééducateurs ne sont pas reconnus, ou plutôt n'ont pas le sentiment de ne pas être reconnus ?

Deux types d'explications peuvent être apportées.

Des explications objectives :

- une création ancienne les Rééducateurs Psycho-Pédagogiques (RPP) en 1960 et les Rééducateurs Psycho-Motriciens (RPM) en 1964,
- une faible structuration de leurs actions dès l'origine ; soit rattachés aux équipes des IENs soit sous la forme de Groupe d'Aides Spécialisées (GAS),
- la création des Groupes d'Aides Psycho-Pédagogiques (GAPP) en 1970 sur le modèle des CMP et CMPP,
- la redéfinition des GAPP en 1976
- La création des RASED en 1990 et une redéfinition de leurs fonctions,
- Une redéfinition des missions en 2002 en les incluant dans l'ensemble des aides aux publics en difficulté et porteur de handicap
- une légitimité mouvante dans le temps puisque leur diplôme s'est appelé CAEI avec option RPP ou RPM, CAPSAIS option G et maintenant CAPA-SH option G,
- et surtout la disparition de leur nom (rééducateur) de 1970 (6), 1976 (1) et 1990 et 2002 (0). Depuis 1990, une périphrase les désigne : maîtres spécialisés des aides à dominante rééducative.

Cette dernière explication fait le lien avec les explications subjectives.

Des explications subjectives :

- la perte du nom est vécue comme une perte symbolique et provoque une quête de reconnaissance : ne pas les nommer, revient à ne pas les identifier dans leur spécificité ;
- une faible visibilité institutionnelle en raison de leur faible effectif, d'un métier décalé de celui d'enseignant ordinaire et subissant de nombreuses critiques tant universitaire (Rapport de J L Mingat et de J L Ducoing, rapports de d'Inspection Générale). Le soupçon de dérive psychothérapeutique comme l'efficacité des actions rééducatives.
- une méconnaissance de la part des IEN,
- un métier original dans l'institution scolaire : des enseignants qui n'enseignent pas. C'est aussi le cas des psychologues scolaires mais eux, disposent d'un diplôme reconnu par l'université.
- une double dépendance : IEN et IEN-AIS.

Afin d'aller plus loin, il est nécessaire de définir la rééducation, la place des rééducateurs dans l'institution scolaire et les effets sur leur identité professionnelle.

Dans mon travail universitaire¹, j'ai pris le parti de valider les avis tant des rééducateurs, des inspecteurs de circonscription et généraux que des détracteurs de tout bord.

La rééducation contre, tout contre

Je suis donc amené à l'hypothèse que la rééducation est contre l'école : elle s'opposerait à son fonctionnement en promouvant en regard décalé sur la scolarité. Cette hypothèse a été testée par la consultation des écrits théoriques, des rapports publiés, par l'histoire de la rééducation et par des enquêtes. Nous pouvons valider cette hypothèse sans laisser croire que la rééducation doit être externalisée, ce qui serait une erreur stratégique, historique et conceptuelle. L'école doit être son propre recours, elle ne peut reconnaître les difficultés des élèves et dans le même temps les confier à d'autres. La légitimité de la rééducation scolaire est fondée sur cette opposition et sa présence dans l'école.

Que nous apprend la circulaire de 2002 (n°2002-113 du 30-04-2002 ?

La pertinence des aides à dominante rééducatives est requise lorsque les élèves éprouvent des difficultés avec l'exigence scolaire, ne s'investissent pas suffisamment dans le travail scolaire. Pour certains élèves, l'exigence de travail scolaire est une découverte : ils n'ont pas perçu cette dimension. Si l'on pense que seuls les processus cognitifs suffisent, on se trompe. Etre élève à l'école relève d'un rôle social. Ce rôle peut ne pas être tenu par certains enfants pour de multiples raisons : refus de la collectivité, posture affective vis à vis du maître, peur de la présence d'autrui, habitude à monopoliser l'attention des adultes, problème personnels issus de son histoire, inquiétude sur son origine, séparation familiale, conflit de loyauté avec les parents, peur de réussir, refus d'obéir à des attentes précises, réduction de l'estime de soi, etc. Ces difficultés ne permettent pas à l'élève d'ajuster ses conduites corporelles (inhibition ou agitation), ses conduites intellectuelles (recherche, répétition, vérification, découverte, etc.) ou émotionnelles (quête de l'amour du maître, jalousie des camarades, conflit d'affection entre l'enseignant et les parents, etc.)

Dans la grande majorité des cas, les élèves aidés ont perdu l'estime de soi. Cette notion reste à préciser car elle conditionne durablement l'apprentissage et l'avenir scolaires de l'élève. Pour apprendre, il faut être disposé à l'apprentissage, c'est à dire le souhaiter et être docile (c'est à dire être capable d'être instruit). Ce désir d'apprendre devra résister aux échecs ordinaires inclus dans le processus d'apprentissage ; pour cela, l'enfant doit s'estimer. Il lui faut donc disposer de trois compétences :

- l'estime de soi car il s'aime et veut résister aux aléas de la vie,

¹ Thèse soutenue le 13 janvier 2003 : <http://felix.gentili.free.fr> La rééducation contre l'école, tout contre.

- l'évaluation de soi car il faut se connaître et être convaincu de ses qualités et défauts pour se mettre en mouvement, et,
- la confiance en soi pour s'engager dans le nouveau ou le difficile en ajustant ses efforts.

Ces trois compétences, ordinaires chez les enfants, peuvent manquer, être réduites ou atteintes, ou être mises en péril dans certaines situations scolaires ou familiales. Il faut toujours garder à l'esprit que l'élève en classe ne peut pas ignorer l'enfant qu'il est et qu'on lui a permis d'être. Il ne peut fonctionner sous le mode de la dualité sans risque. Cette séparation de l'enfant et de l'élève est coûteuse et dangereuse mais est requise pour grandir, pour se transformer. L'écart doit être supportable, ce qui est souvent le cas : élève docile en classe et insolent au foyer, et inversement.

La rééducation a pour objectif de faire conquérir ou reconquérir le désir nécessaire d'apprendre, l'estime de soi et l'ajustement des conduites sans s'engager sur les voies de la psychothérapie. Cette limitation particularise la rééducation et lui confère un statut particulier quelques fois ignoré. D'une part, ce n'est pas parce que le rééducateur utilise la relation et la médiation qu'il pratique une psychothérapie. Si tel était le cas, tout artiste et par définition tout humain serait un psychothérapeute (tout un chacun peut apporter une aide ou un réconfort par humanité sans souci de soigner !). Par exemple, en séance de rééducation, un enfant peut utiliser une figurine ou une poupée pour évoquer la difficulté qu'il éprouve, pour la mettre en scène et entrer en relation avec le rééducateur sans pour autant espérer une analyse psychologique des causes de son malaise : ce n'est ni attendu, ni légitime, ni requis pour qu'il s'exprime tant de sa part que de celle de ses parents. Si tel était le cas, les parents consulteraient un psychologue. Je fais remarquer que la même figurine ou la même poupée peut être retrouvée dans le coin jeu de la classe, dans la chambre de l'enfant, dans la salle d'attente chez le dentiste sans que sa présence déclenche cette relation. L'objet n'est qu'une occasion de médiation particulière. Tout peut donc devenir médiation en rééducation.

Rééducation et psychothérapie

D'autre part, hormis cette absence de commande de soins attendus tant par l'école que par les parents, d'autres arguments plaident en faveur d'une distinction radicale entre rééducation et psychothérapie.

Tout d'abord, il n'est pas sensé vouloir soigner dans le même lieu où l'on souffre : toute psychothérapie commence par des ruptures dans l'espace (un lieu exclusif et garanti), dans le temps (les activités ordinaires sont interrompues pour laisser place à une pratique originale) et dans le désir (seul celui qui veut être aidé peut le porter, il n'est pas possible de contraindre). En effet, un enfant en rééducation est un enfant qui souffre de ne pouvoir apprendre. Si une

rééducation est engagée, ce n'est qu'en raison d'une autorisation des parents, d'une demande d'eux-mêmes et de l'enfant, d'une demande de l'enseignant aussi après qu'il ait fait le constat des limites de ses possibilités.

Ensuite, rien ne légitimerait une pratique psychothérapeutique à l'école, les rééducateurs ne sont pas formés pour l'assumer et le ministère ne leur demande rien en ce sens voire leur reproche. Si, par mésaventure, un rééducateur avait l'idée de pratiquer la psychothérapie, il tromperait son employeur, l'enfant, l'enseignant et les parents. Néanmoins, il faut reconnaître que certains termes utilisés par les rééducateurs peuvent prêter à confusion : la séance, la prise en charge, l'analyse de la demande, la réunion de synthèse, la relation, l'estime de soi, le désir d'apprendre sont autant de termes issus de la psychologie. Ils peuvent laisser croire ce qui n'est pas. Un autre vocabulaire pourrait être utilisé comme séquence, accueil, préparation, réunion de bilan, rencontre, confiance en soi, volonté d'apprendre seraient des termes plus ordinaires, laissant de côté la critique ou la crainte.

Enfin, la rééducation est une invention scolaire et ne peut se permettre de suivre un enfant comme une psychothérapie. Le nombre de séances est limité à 18 ou 20, même si elles ne recourent pas l'année scolaire. Elle assure trois fonctions dans le cadre scolaire :

- la restauration des capacités en définissant un cadre précis et sécurisant,
- la fonction symbolique en permettant des détours afin de structurer l'enfant,
- la fonction différenciatrice en facilitant la séparation de la mère et du maître afin que l'enfant puisse prendre de la distance avec ses affects.

Le public des enfants

Le public concerné par la rééducation est vaste. Une variable les rassemble : tous les élèves disposent de compétences intellectuelles suffisantes pour apprendre en classe et l'aide du maître et du conseil de cycle n'ont pas été opérantes. Les élèves peuvent :

- dissimuler leur capacités (ne pas mettre en péril un équilibre familial),
- refuser d'utiliser leur savoir (peur d'apprendre),
- ne pas pouvoir mobiliser leurs compétences (absence d'autorisation parentale, peur de se séparer des parents),
- rendre la tâche impossible au maître en s'agitant ou en restant inhibé (conflits familiaux),
- être victimes de leur difficulté (sentiment d'être rejeté, accumulation de mauvaises notes).

Définir la rééducation scolaire : l'entre-deux

La rééducation est une pratique hybride sans fondement théorique original. Elle relève du bricolage théorique, empruntant à la psychologie, la sociologie, la psychanalyse et la pédagogie. Elle est une pratique de l'entre-deux : ni pédagogie ni thérapie, ni les deux à la fois mais plutôt au croisement en

empruntant aux deux (les buts pédagogiques et les postulats et caractéristiques psychologiques). Cette situation, instable pour les rééducateurs est perturbante pour ceux qui s'intéressent à la rééducation. Son efficacité résulte paradoxalement de cette composition et de son statut d'entre-deux. A y regarder de plus près, nous constatons que la situation du rééducateur dans l'institution scolaire est la réplique de celle de l'élève en difficulté. Comme l'enfant en difficulté qui est élève dans la classe avec le maître et non-élève hors la classe avec le rééducateur, dans les exigences scolaires mais hors la réussite, sans espace intime en classe et en disposant d'un en salle de rééducation ; le rééducateur est enseignant mais n'enseigne pas, dans l'école puisqu'il est un maître membre de droit des conseils d'école et de cycle mais sans élèves attirés et sans programme, en salle de rééducation et non en salle de classe. Une trinité dédoublée s'instaure : l'élève / non-élève, le maître / non-maître, l'école / non - école. Le cadre rééducatif a cette première exigence de rendre possible cette trinité et ce dédoublement. Ce jeu institutionnel dénoue la situation car l'un peut être autre sans être exclus. Ce paradoxe de la rééducation scolaire est assurément un coup de génie de l'institution, il serait dommage qu'elle le renie.

Cette pratique hybride fonctionne en opposition avec l'école à la fois pour être pertinente et à la fois pour exister. Si la rééducation est réduite à l'éducation scolaire, c'est à dire principalement de l'instruction, elle disparaît. Elle s'oppose à la forme scolaire sur de nombreux points qui ont déjà été signalés. J'avance même, par provocation, que les deux formes ne sont pas compatibles, c'est à dire qu'elles ne peuvent pas coexister dans le même lieu et dans le même temps. Plusieurs champs peuvent être comparés : le lieu, le temps, la fonction, le contrat, le projet, la relation, le contenu, les outils, l'action et l'évaluation. Je n'en développe que trois.

Le lieu :

Le lieu scolaire est spécifique (il ne se passe rien d'autre), sa pratique sociale est originale (les valeurs républicaines sont strictement appliquées), il est fermé aux regards extérieurs (la classe n'est pas un spectacle), le travail est attendu et valorisé (programmes et notation). Le lieu rééducatif est un lieu investi par l'enfant, il est un lieu symbolique où la confidentialité est garantie, l'enfant peut y jouer à être autrement qu'en classe et qu'à la maison.

Le projet :

Le projet éducatif est celui de l'adulte et de la société. L'avenir est prévu en classe. L'enseignement a pour but de développer les compétences et les savoirs de l'élève. Le projet pédagogique se situe dans le champ cognitif.

Le projet rééducatif est le résultat d'une négociation avec tous les partenaires : enfant, parents, enseignant et rééducateur. Il est d'abord celui d'un enfant. L'anticipation des moments futurs est rare voire néfaste au déroulement

de la rééducation. Le projet se situe peu ou prou dans le champ du relationnel. Le projet est unique, comme l'enfant est unique.

L'évaluation :

Les évaluations sont nombreuses et diversifiées en classe, elles font référence à une norme et les résultats peuvent être l'occasion de comparaisons.

En rééducation, la référence à la norme n'est pas de mise, la dynamique est recherchée, les actes de l'enfant ne sont pas évalués mais leur sens est recherché, le terme n'est pas prévu dès le début.

Les effets sur l'identité professionnelle des rééducateurs

Les rééducateurs sont victimes d'un double lien : être et ne pas être enseignants ; être et ne pas être dans l'école, s'intéresser à l'élève et à l'enfant en même temps.

Pour ne pas sombrer, ils ont développé des institutions comme la théorie rééducative², des associations comme les AREN et des partenariats avec les structures comme les CMP et les centres de soins.

Leur identité est fondée par cette bivalence : écoute psychologique et systémique et connaissance pédagogique. Leur revendication identitaire, sous la forme d'une plainte quelques fois, peut être expliquée par cette situation d'entre-deux, instable, originale et méconnue. Le retrait de leur nom n'arrange rien. Une figure peut être convoquée pour les particulariser : Janus. Comme lui, il sont à deux visages, ils voient le passé et l'avenir de l'élève, ils sont dans l'école et hors l'école, ils sont des êtres du passage, ils sont entre les théories pédagogiques et psychologiques, entre l'école et la famille, etc.

Il est fréquent qu'ils se tiennent sur le pas de la classe pour prendre l'enfant comme c'est le cas dans le reportage, ils sont dans l'école mais pas dans la classe : ils sont des professionnels du passage, de la difficulté incomprise à la difficulté résolue, des conflits à l'écoute de chacun, des soucis personnels à la réorganisation pédagogique.

² Principalement à partir des travaux d'Yves de La Monneraye, La parole rééducatrice